

Mardi 28 janvier 2025

Mercredi 29 janvier 2025

⑦ J'ai ma fille qui va à l'école Sainte Marie. Je l'accompagne à pied. Franchement je ne me sent pas du tout rassurée en sachant que 34 voitures en plus pourraient circuler dans cette rue déjà très étroite. Si un accident se produit, qui est le responsable? Comment avoir imaginé ce projet si il y a déjà des problèmes de circulation dans le secteur?

*[Signature]*

⑧ Semble qu'il soit décidé de supprimer les arbres qui sont à l'intérieur de la bibliothèque. Pourquoi le maire qui se dit sensible à l'écologie et qui veut vraiment de la ville veut couper des arbres aussi magnifiques? *Georgina Bressan*

⑨ Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Je soutiens le respect des bâtiments historiques de cette belle ville de Nemours et leur préservation pour conserver son âme à cette ville.

Catherine Leboucq (B-B)

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

10

Non à la révision  
du PLU

MURAV Isabelle



Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Madame, Monsieur,

Ce mot pour soutenir l'association qui protège la maintenance des bâtiments de la rue du Dr Dumée, le Foyer, et les autres cités plus haut.

L'histoire de la ville de Nemours mérite la conservation et l'adaptation aux demandes des usagers - Patrimoine conservé, de associations, services aux habitants -

Véronique Desruant -

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

12 Absolument pas d'accord pour démolir ce beau patrimoine, la bibliothèque école maternelle de mon enfance entre autre --

A Poupin

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

13 Je suis contre la suppression des bâtiments prévus par le nouveau PLU proposé par la Mairie de Nemours. Ces bâtiments font partie du patrimoine historique et urbain du centre ville de Nemours.

Mme Nemourien

Mme Hefzereck  
31 rue Paul Joze  
77140 Nemours

Mme Hefzereck

14

Je me suis rendue le 28.01 à l'accueil de la mairie où j'ai demandé à consulter la Convention-cadre Action (ceur de ville) signée par Mme Anne Marie Marchand (maire de Nemours en 2018) document en annexe de la séance du Conseil municipal du 27.09 2018. J'ai également demandé l'avenant 1 et 2 à cette Convention-cadre signés par Mme Valerie Lacroix (maire de Nemours en Juin 2020) et n'a été demandé de faire cette demande par écrit ou courriel au secrétariat et j'en ai été prévenu qu'il me faudrait attendre plus d'un mois pour qu'ils puissent me communiquer ces documents. Je ne comprends pas cette attente, la ville de Nemours vit des transformations TRÈS importantes depuis la signature de cette convention-cadre, transformations qui vont encore durer toute l'année 2025 et resteront d'actualité jusqu'en 2028... Je crois que de tels documents sont la Bible à laquelle se réfèrent, mois après mois, les services municipaux et qu'ils sont donc consultables très rapidement.

Ne pas recevoir ces documents avant un mois entraîne que je ne pourrais pas les communiquer au Commissaire - Enquêteur et mettre en évidence le rôle absolument primordial du Foyer dans la signature de cette Convention-cadre Action Cœur de ville

Mme Jeanne Berthelot

15

Le lundi 21/01/25 j'ai rencontré le commissaire enquêteur. Accueil agréable, ouvert, nous nous sommes mutuellement présentés, mais il m'a dit avoir visité les 4 sites visés par la modification du PLU avec une personne de la mairie et ajoutant ce commentaire: "c'est une pitié" en parlant du Foyer. Aussitôt, je lui ai parlé de l'étude de cabinet Arshe et je lui ai présenté le rapport. Il me l'a rendu en disant moi si je devais l'acheter après avoir vu ces photos, je ne l'aurais pas acheté. Je lui ai lu la conclusion du rapport des architectes "Le volume et le potentiel des bâtiments permettent d'imaginer un projet de réhabilitation permettant une vraie cohabitation entre architecture ancienne et contemporaine..."

Smile de l'enquêteur "Il faut savoir lire entre les lignes IMAGINER, ce n'est pas dire que'il y a une certitude"

En conclusion, un commissaire enquêteur souriant mais néanmoins inquiet, j'ai eu la nette impression que son avis sur les bâtiments du Foyer était déjà mis



16

**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Sous-Prefet*

Sous-Prefecture de Fontainebleau  
Pôle aménagement et développement  
du territoire – Pôle sécurité  
pref-elus-sp-fontainebleau@seine-et-marne.gouv.fr

Fontainebleau, le 5 MARS 2024

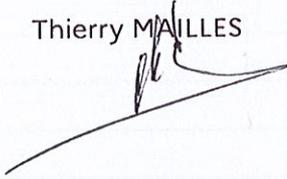
Madame,

Par un courrier daté du 12 janvier 2024, vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Brigitte Macron au sujet du « Foyer Dumée » qui serait menacé de démolition dans le cadre d'une opération immobilière portée par la ville de Nemours.

Par la présente, je vous informe avoir pris l'attache de Mme le Maire de Nemours aux fins de précisions concernant cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry MAILLES



Mme Marie-Jeanne BERNA

16



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Sous-Prefet*

Sous-Préfecture de Fontainebleau  
Pôle aménagement et développement  
du territoire – Pôle sécurité  
pref-elus-sp-fontainebleau@seine-et-marne.gouv.fr

Fontainebleau, le 14 MARS 2024

Madame,

Par un courrier daté du 12 janvier 2024, vous avez appelé mon attention au sujet de la situation du « Foyer Dumée » afin de le protéger d'une démolition dans le cadre d'un projet immobilier porté par la ville de Nemours.

Le 5 mars 2024, je vous indiquais prendre l'attache de Mme la Maire de Nemours aux fins de précisions concernant cette affaire.

Il s'avère que la bâtisse, non référencée sur la liste des sites inscrits ou classés aux Monuments Historiques, présente des défaillances structurelles. Par conséquent, selon le maître d'ouvrage, il est inenvisageable de conserver le bâtiment en l'état. Néanmoins, de part son caractère patrimonial, une préservation de la façade est préconisée.

Telles sont les précisions que je suis en mesure de vous apporter.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry MAILLES

Madame Marie-Jeanne BERNA

16

Marie-Jeanne Berna

Jeudi 28 mars 2024

12 rue Bezout

77140 Nemours

à

Monsieur le sous-Préfet, Thierry Mailles

Sous-Préfecture de Fontainebleau

37 rue Royale

77300 FONTAINEBLEAU

Monsieur le Sous-Préfet,

Je vous remercie pour vos courriers qui témoignent de votre implication pour comprendre la situation du « Foyer Dumée » menacé de démolition dans le cadre d'une Action Cœur de Ville, portée par la ville de Nemours.

Vous avez préconisé, dans votre dernier courrier en date du 14 mars, la préservation de la façade, et c'est déjà un motif d'espoir, car la démolition de cette façade, suivie d'une reconstruction, balafnée d'une large entrée de parking et rehaussée de 2 mètres, enlaidie et appauvrie toute la rue Dumée.

Toutefois j'attire votre attention sur une étude, commanditée par la municipalité de Nemours et réalisée en juillet 2019 par le cabinet Arch'She. Dans la conclusion de leur rapport « Diagnostic Architectural du Foyer de la rue Dumée à Nemours » les architectes concluent « Le Foyer, témoin d'une architecture ancienne participe à la richesse du patrimoine de la ville de Nemours...le volume et le potentiel des bâtiments permettent d'imaginer un projet de réhabilitation permettant une vraie cohabitation entre architecture ancienne et contemporaine...il convient d'assurer la mise en valeur des éléments patrimoniaux, riches, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur »

Une conclusion, en total désaccord, avec la réponse que vous a donné le maitre d'ouvrage

En vous remerciant à nouveau pour l'intérêt que vous avez bien voulu porter à cette affaire et ne doutant pas que vous la suivrez avec attention et compréhension,

Je vous vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'assurance de mes sentiments les meilleurs

